

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de poser une question?

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre vient d'aviser la Chambre qu'il a été impossible d'en arriver à un accord en vertu du paragraphe 78(3). J'ai parlé au leader de l'opposition à la Chambre, au whip de l'opposition, et il n'y a eu aucune consultation en vertu du paragraphe 78(3). On m'informe qu'aucune demande d'accord n'a été faite. Je suis leader adjoint à la Chambre pour mon parti. Aucune demande ne m'a été adressée concernant l'attribution de temps pour le projet de loi C-73. Je trouve cet avis inadéquat.

Je suis conscient que Votre Honneur ne peut rien faire cet après-midi, mais j'espère que la question sera discutée à la Chambre lundi.

M. Edwards: Monsieur le Président, mon interprétation des faits n'est pas la même que celle du député d'en face. Il y a eu des consultations avec le leader de l'opposition officielle à la Chambre et avec le leader du Nouveau Parti démocratique, et nous avons examiné des possibilités en vertu des paragraphes 78(1) et (2) du Règlement.

J'en ai parlé brièvement, mais clairement, au cours d'une discussion que j'ai eue avec le député de Kingston et les Îles durant l'heure qui vient de s'écouler.

M. Milliken: Je reconnais que le député m'a dit que le ministre avait l'intention de donner l'avis qu'il a donné. Il ne s'agit pas de consultation, mais peut-être d'un avis que le gouvernement allait donner un avis.

Le paragraphe 78(3) du Règlement est très précis. Il faut préciser qu'il a été impossible d'en arriver à un accord. Une demande d'accord doit être faite, et des consultations doivent avoir lieu.

Le leader à la Chambre m'a dit qu'il n'a pas été consulté. Le whip m'a dit que lui non plus n'a pas été consulté. Je ne l'ai pas été davantage. Je me demande si un député de ce côté-ci a été consulté.

• (1620)

Je sais que ce n'est pas le cas du député de Notre-Dame-de-Grâce qui est le porte-parole de son parti au sujet de ce projet de loi, et ce n'est pas non plus le cas du leader suppléant de l'opposition. J'aimerais savoir de qui il s'agit. Si le député croit que le fait d'avoir consulté divers membres du personnel des députés de la Chambre

est suffisant, je crois que la pratique antérieure à la Chambre le démentira. Les députés doivent être consultés, mais aucun d'entre eux ne l'a été ni n'a reçu de demande d'accord. Si c'est le cas, j'aimerais savoir avec qui les consultations ont eu lieu, car il est obligatoire d'essayer d'arriver à un accord avec les députés.

M. Edwards: Monsieur le Président, j'essaie de comprendre ce que dit le député. S'il nous offre l'accord de son parti, nous l'acceptons.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence prend en délibéré la question soulevée par l'honorable député de Kingston et les Îles et prend bonne note de ce qui a été dit de part et d'autre de la Chambre. Lundi, la Présidence sera sans doute en mesure de statuer sur la recevabilité de l'avis d'attribution de temps qui a été donné par l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt, j'autorise une période de questions à l'endroit du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Je cède la parole à l'honorable député de Broadview—Greenwood.

[Traduction]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je remercie la Chambre et surtout le ministre de me donner cette occasion d'intervenir.

J'ai écouté attentivement ce que le ministre a dit, comme doit le faire tout député d'une circonscription du centre-ville de Toronto, puisque ces députés passent 90 p. 100 de leur temps à traiter des affaires d'immigration.

Comme je n'ai pas eu le temps de lire attentivement et d'analyser tous les amendements relatifs à l'immigration proprement dite, je ne parlerai pas du fond du projet de loi. Le critique de notre parti, le député de Notre-Dame-de-Grâce, sera le premier à traiter de ces questions chez nous.

J'incline à souscrire à beaucoup de ce que le ministre a dit aujourd'hui, mais il y a une chose dont je ne l'ai pas entendu parler, et c'est la question du personnel de soutien supplémentaire, des années-personnes qu'il faudra engager pour pouvoir procéder à ces changements, à cette transformation et à cette rationalisation de la procédure.